

## Communauté de Communes de la Moivre à la Coole PROCES VERBAL

### SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2022

Le 20 octobre 2022 à 20 h 00, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vitry-la-Ville, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 14 octobre 2022.

<u>Nombre de délégués :</u>	
- en exercice	44
- présents	38
- représentés ou ayant donné pouvoir	4
- votants	42

Titulaires présents : Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Ludovic JACOB, Michel JACQUET, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLET, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Étaient représentés : Gérard ACOSTA par Eric PIGNY (pouvoir), Anne BRAZE par Milène ADNET (pouvoir), Carole CHOSROES par Célia DUVAL (pouvoir), André MELLIER par Philippe HINCELIN (suppléant).

Absents : Etienne HERISSANT, Alain SIMONET (excusé).

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

Le conseil nomme Michel JACQUET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**En préambule**, le Président reprend la liste des élus excusés pour cette séance du Conseil Communautaire. Le conseil nomme Michel JACQUET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil communautaire du 15 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

### INFORMATION

#### Intervention du SYMSEM sur l'extension des consignes de tri

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la législation impose une extension des obligations de tri. Le tri concerne maintenant tous les emballages et contenants, plastiques, métalliques, barquettes de produits alimentaires, pots de yaourts, capsules de café.

Cette évolution doit permettre de réduire de 40% le poids des déchets non recyclables. Une information par courrier sera transmise aux habitants et consultable sur l'application Panneau Pocket.

#### Idée d'un festival sur l'art de la rue et de la craie

La craie est l'élément naturel représentatif du territoire de la CCMC. On la trouve dans le sol, les constructions, églises, monuments, moulins, habitations. Elle représente aussi une valeur industrielle et artistique. L'idée d'un festival sur l'art de la rue et de la craie a été proposée, en souhaitant la participation des industriels, comme Omya et Canson, des écoles, des communes. L'été semble la période la plus propice pour les œuvres éphémères. Une présentation itinérante est proposée.

Le conseil communautaire soutient cette idée, mais le projet doit encore être travaillé avec une étude de budget.

## AFFAIRES GENERALES

### **Tarif des deux parcelles de Mairy sur Marne**

Le conseil communautaire a validé le projet d'acquisition de deux parcelles sises à Mairy sur Marne pour un montant global de 200 000€. La maison, vétuste, est trop délabrée et sera détruite. Le Président indique qu'il est nécessaire de faire une répartition entre les deux parcelles et propose un montant de 60 000€ pour la parcelle C 936 de 9a3ca et 140 000€ pour la parcelle C 939 pour 19a06ca.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

### **Choix de projet du futur siège administratif**

Deux projets sont étudiés pour implanter le futur siège de la CCMC. La construction d'un ensemble neuf à Vésigneul sur Marne, ou la réhabilitation du château d'Omey cédé dans le cadre d'une donation par l'entreprise OMYA.

Un débat s'est instauré et les arguments suivants ont été avancés : doit-on opter pour un bâtiment géographiquement mieux situé, plus fonctionnel et évolutif avec un coût de maintenance sans doute inférieur ou choisir la protection et conservation du patrimoine ?

Les plans et chiffrages des deux options sont présentés. L'envoi tardif du dossier ne permet pas aux conseillers de prendre en compte les éléments financiers du projet. Le Président propose aux conseillers de transmettre leurs questions par mail à la CCMC pour répondre et débattre au prochain conseil.

La priorité étant donnée aux constructions scolaires, il souhaite l'élaboration d'un plan de financement avant la prise de décision.

Celle-ci est reportée au prochain conseil.

L'estimation des projets :

- Vésigneul 3 784 876 €
- Omey 3 192 271

Décision reportée.

### **Choix de projet pour l'école de Vitry la Ville (restructuration et agrandissement pour un nouveau GS)**

La CC souhaite rassembler les écoles de Vitry la Ville et Mairy sur Marne, en un site unique à Vitry la Ville. Les travaux prévus concernent l'agrandissement et l'isolation du bâtiment existant, la construction de 5 salles de classe supplémentaires, d'un local garderie et l'agrandissement de la cantine.

Estimation : 5 101 419 €

Au préalable, pour la poursuite du projet, une demande de rapprochement administratif doit être présentée au Directeur Départemental de l'Education Nationale.

Vote du conseil communautaire : unanimité

### **Choix du Jury Ecole de Vitry la Ville**

Parmi les 7 candidatures, trois agences d'ingénieries ont sélectionnées pour le choix final :  
AGENCE BLP ARCHITECTES (Reims)

AGENCE SCP FREYCENON ROSSIT (Troyes)

AGENCE HAIKU ARCHITECTURE (Reims)

Une indemnité de 15 000€ sera versée aux deux entreprises non retenues. Le cahier des charges est à construire avec l'Education Nationale, le DDEN et les enseignants.

Vote du conseil communautaire : unanimité

### **Choix de projet pour l'école de Courtisols (rénovation ou nouveau GS)**

Le groupe scolaire de Courtisols présente un urgent besoin de rénovation. Des prélèvements et analyses ont décelé la présence d'amiante et de plomb dans les revêtements de sol et la sous-couche des peintures. Aucune trace d'amiante volatile n'a été trouvée lors d'études réalisées cet été.

Deux projets ont été chiffrés :

- Construction neuve : 9 516 934€
- Rénovation complète : 5 160 433€

Les travaux comprennent le désamiantage et élimination du plomb, la création ou rénovation d'environ 10 salles de classes, les espaces extérieurs, le déplacement de la cantine et la location et l'installation de bâtiments modulaires pour 18 mois, si l'option rénovation est retenue. Devant la différence d'estimation du montant des travaux, le président a proposé l'option de réhabilitation.

Vote du conseil communautaire : favorable, 1 abstention

## **FINANCES**

### **Remboursement de frais**

Une demande de remboursement de frais avancés par le DGS de 70.38€ a été présentée.

Vote du conseil communautaire : favorable à l'unanimité

### **Admission en non-valeur - Budget principal de la CCMC**

Le Président demande au conseil de se prononcer sur l'admission en non-valeur de diverses petites créances pour un total de 2 263.89€.

Vote du conseil communautaire : favorable à l'unanimité

### **Admission en non-valeur – Budget SPANC**

Une admission en non-valeur sur le budget SPANC est proposée à l'assemblée pour 126.50€, correspondant à diverses petites sommes.

Vote du conseil communautaire : favorable à l'unanimité

### **Subvention école de Marson (projet musique)**

Annulation et réaffectation d'une subvention à la coopérative scolaire de Marson pour 1 500€.

Vote du conseil communautaire : favorable à l'unanimité

### **Subvention à l'EMIM**

Le conseil est appelé à se prononcer sur une demande de subvention de 1 500€ à l'Ecole de Musique Intercommunale de la Marne, pour l'achat d'instruments de musique.

Vote favorable du conseil communautaire : à l'unanimité

## **ENVIRONNEMENT**

### **Annulation de titres SPANC sur exercice antérieur 2014**

Un titre de 2014 a été facturé par erreur, l'occupant ayant quitté le logement en 2013. L'annulation du titre est donc proposée.

Vote du conseil communautaire : favorable à l'unanimité.

### **Annulation de titre SPANC sur exercice antérieur 2021**

Annulation proposée de 486.36 payé par le vendeur et refacturé à l'acquéreur.

Vote du conseil communautaire : favorable à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Information SIEM**

Le Président informe le conseil d'une réunion organisée par le SIEM à propos des économies d'énergie. Les extinctions nocturnes de l'éclairage public sont possibles et même recommandées dans la plupart des cas. Elles permettent une économie substantielle d'au moins moitié de la consommation et diminuent la pollution lumineuse. Inconvénient, la sécurité, la vidéo protection est inefficace de nuit.

Des subventions de 25% sont possible pour le passage en LED. Le gain est de consommation par rapport aux lampes à sodium est de 60% voir plus avec des LED avec variateur de puissance.

### **Urbanisme Avancement du PADD**

Après la réunion du Comité de pilotage et de la commission Urbanisme, la présentation aux Personnes Publiques Associées (PPA) est prévue le 7/11 et le projet sera transmis aux communes le 9/11. Il est demandé aux élus d'étudier rapidement le document et de transmettre les questions soulevées par mail à la CCMC. L'adoption du PADD sera proposée lors du conseil de décembre. A partir de son vote, le PADD peut être immédiatement opposables aux demandes d'autorisation d'Urbanisme qui ne serait pas conformes à l'orientation du projet.

### **Fibre optique**

Le maire de Le Fresno se dit surpris d'apprendre que la fin des travaux de déploiement de la fibre dans le département sont relatés dans la presse, alors que sa commune, ainsi que celle de Moivre, n'en ont pas bénéficié. Ce retard doit rapidement être comblé.

### **MARPA Courtisols**

Françoise DROUIN attire l'attention du conseil communautaire sur les difficultés de la MARPA de Courtisols. Les problèmes sont de deux ordres, la qualité des bâtiments et la gestion humaine. La communauté de commune est propriétaire du bâtiment mais la gestion de la MARPA est confiée à une association. Le Président se dit informé du problème et soucieux de trouver une solution. Une réflexion est en cours avec une éventuelle décision d'intervention de la CCMC

### **Taxe d'Aménagement**

La CCMC souhaite laisser aux communes l'intégralité du produit de la Taxe d'Aménagement. Toutefois, si le renoncement n'est pas légalement possible, un accord se fera aux conditions les plus favorables pour les communes. Une proposition sera présentée lors du prochain conseil.

**La séance est levée à 22h35**